



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Masseur physiothérapeute

Question écrite n° 9300

Texte de la question

Mme Laurence Vanceunebrock-Mialon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de pallier le problème de recrutement dans certains établissements thermaux de praticiens kinésithérapeutes en rétablissant la formation sur deux ans de physiothérapeutes, la forme élaborée du masseur physiothérapeute. Ces personnels de santé étaient habilités à dispenser des massages, tout particulièrement dans l'établissement thermal d'Aix-Les-Bains dont il fait préciser qu'il était la propriété de l'État et qu'à sa privatisation, la formation de physiothérapeute a, avec lui, disparu. Aussi, elle lui demande s'il serait possible de réintroduire un diplôme de technicien de physiothérapie, ce qui aurait pour effet de permettre aux établissements thermaux de faire face à la recrudescence des demandes de massages thérapeutiques.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Vanceunebrock](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9300

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4949

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)